

bienvenue



Livret d'accueil 2015/2016

Directrice : Mme Correas

Ecole Maternelle

Les Petits Lutins

10 ter avenue de la gare

77114 Gouaix

01 64 00 72 41

ce.0771777n@ac-creteil.fr

L'ECOLE MATERNELLE

C'est un lieu d'enseignement et d'éducation soumis comme toute école aux instructions du Ministère de l'Education nationale.

L'enfant est confié à un enseignant ou une enseignante pendant la journée de classe.

Pour aider l'enseignant dans les tâches matérielles (habillage, déshabillage, passage aux toilettes ...) la commune rétribue des **ATSEM (Agent Territorial des Ecoles Maternelles)** qui assurent également l'entretien des classes.

L'objectif général de l'école maternelle est de développer toutes les possibilités de l'enfant, afin de lui permettre de former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances de réussir à l'école et dans la vie.

On distingue 3 sections :

Les petits (PS) - les moyens (MS) - les grands (GS)

En raison des nécessités physiologiques du jeune enfant, les élèves des petites sections font la sieste l'après-midi.

Les enfants entrant en petite section resteront 3 ans à l'école maternelle.

L'ECOLE les Petits Lutins

Les locaux :

Elle comprend 3 classes, une salle de motricité, et un dortoir.

Personnel de l'école :

Il y a trois classes dans l'école :

Petite section

Moyenne section

Grande section

Il y a trois enseignants, vos enfants seront soit dans la classe de Nicolas Decroix, d'Estelle Correas (la directrice) ou de Caroline Chebassier.

Les enseignants sont aidés par deux ATSEM : Céline Lérin et Patricia Leroy.

Horaires de l'école maternelle :

Les horaires pour l'année scolaire 2015/2016 ne sont pas encore déterminés. Ils vous seront communiqués dès qu'un projet élaboré par le conseil municipal sera validé par l'Inspection Académique.

Entrée/sortie :

Les enfants sont conduits et confiés à un membre du personnel de l'école.

L'élève est repris par ses parents ou toute autre personne **nommément désignée sur la fiche de renseignements** remise par l'école.

A défaut, les parents remettront à l'enseignant une lettre désignant la personne autorisée à venir chercher leur enfant à l'école.

Aucun enfant ne sera remis à un adulte sans mot écrit des parents.

Réunion d'information :

Une réunion d'information pour les parents aura lieu dans le courant du mois de septembre avec l'enseignant de votre enfant afin que l'enseignant explique le fonctionnement de sa classe, sa pédagogie et diverses informations.

Pour rencontrer individuellement l'enseignant de votre enfant, il faut prendre rendez-vous, de même que pour vous entretenir avec la directrice.

D'autre part, un cahier de liaison vous permettra, durant l'année d'échanger des informations avec l'enseignant de votre enfant

IMPORTANT

Fréquentation scolaire :

Les enfants doivent venir régulièrement à l'école. Les enfants sont soumis à l'assiduité scolaire même en maternelle.

Toute absence doit être signalée par téléphone et par écrit (lettre ou dans le cahier de liaison).

Les enfants doivent être accompagnés et repris **à l'heure**.

Petits microbes et vilaines bêtes :

Les enfants doivent être en bon état de santé et de propreté.

Afin de préserver les autres élèves, lorsqu'un enfant est malade, il est plus sage de le garder à la maison.

En cas de maladie contagieuse, prévenir l'école le plus rapidement possible. De plus un certificat de non-contagion sera demandé au retour de l'enfant. Votre médecin sera votre interlocuteur privilégié dans ce cas.

ATTENTION ! Le personnel de l'école n'est pas habilité à donner des médicaments.

Tous les ans, les **poux** partagent la vie scolaire des enfants. Merci de traiter rapidement en cas de contamination.

Règlement intérieur :

Un règlement intérieur sera distribué par l'école en début d'année après avoir été voté par le premier conseil d'école.

Exercices incendie :

Au cours de l'année scolaire, trois exercices incendie auront lieu dans l'école, les enfants y seront préparés par l'équipe enseignante.

Conseils pratiques :

Afin de permettre le développement de l'autonomie des élèves, dans la mesure du possible, des vêtements pratiques sont à privilégier (scratch pour les chaussures des plus petits), éviter les vêtements que vous n'aimeriez pas voir détériorés. Merci de prévoir **une paire de chaussons** que nous utiliserons dans l'école, ces chaussons servant également pour l'EPS en salle de motricité, assurez-vous qu'ils maintiennent bien le pied. Enfin, les enfants égarant souvent leurs affaires, il est plus pratique pour les retrouver de les marquer à leur nom.

Hormis **les doudous et tétines**, les autres objets (jouets, bonbons, bijoux ...) sont interdits.

Collation/ anniversaires :

Les enseignants organisent un atelier collation lors de l'accueil, les parents seront sollicités à tour de rôle pour apporter des aliments.

D'autre part, les anniversaires des enfants seront fêtés à chaque fin de mois (les enfants nés en juillet et août ne seront pas oubliés) un calendrier sera établi. Les enfants réaliseront leur gâteau d'anniversaire à l'école, cet atelier sera un objet d'apprentissage. Les gâteaux seront partagés avec les camarades de classe, les parents **le souhaitant**, pourront apporter bonbons et boissons en complément.

Parents et école :

Les parents seront les bienvenus à l'école à **la demande des enseignants** pour participer aux activités ou nous accompagner dans nos sorties et projets.

Chaque année une nouvelle élection des parents d'élèves a lieu à l'école (en octobre). Les représentants des parents d'élèves élus siègent à chaque conseil d'école (3 fois par an). Ils sont des interlocuteurs partenaires entre les familles et l'école. Si vous souhaitez devenir parent d'élève élu, rapprochez-vous de l'équipe de parents d'élèves élus pour l'année 2014/2015 ou de la directrice de l'école.

Assurance scolaire :

L'assurance individuelle est **obligatoire** à l'école. Elle sera exigée pour toute activité extra-scolaire. ATTENTION, vérifiez bien : responsabilité civile + individuelle accident.

Merci de fournir dans les quinze jours suivant la rentrée une attestation d'assurance.

Jour de la rentrée :

Les jours précédents la rentrée :

La première rentrée est un moment important de la vie de votre enfant. Il est essentiel de lui en parler :

- pour lui donner une image positive de l'école.
- pour lui expliquer où il va aller et qui il va rencontrer.
- pour préparer la séparation en le sécurisant.

Préparez ensemble son sac (y écrire son prénom) avec ses chaussons (écrire son prénom) ainsi que son doudou et sa tétine (s'il en a besoin).

Le Jour J :

Ayez le temps ce jour-là d'accompagner votre enfant dans la classe. Vous pourrez rester un petit moment avec lui, puis ce sera l'heure de la séparation. Expliquez-lui alors ce que vous allez faire et dites-lui qui viendra le chercher à la sortie.



Il est **impératif** de faire un courrier à la directrice de l'école **si votre enfant est absent le jour de la rentrée scolaire** attestant qu'il fréquentera l'école maternelle de Gouaix durant l'année scolaire 2015/2016.

TAP

En raison de la réforme des rythmes scolaires, les NAP sont les Nouvelles Activités Péri-scolaires sont organisés par la municipalité. Les NAP ne sont pas encore déterminés. Ils vous seront communiqués dès qu'un projet élaboré par le conseil municipal sera validé par l'Inspection Académique.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les enfants peuvent bénéficier du restaurant scolaire.

Les parents doivent inscrire l'enfant à la Mairie en fournissant différentes pièces.

GARDERIE

Elle accueille les enfants fréquentant l'école tous les jours scolaires de :

7h00 à 8h35

et de

16h45 à 19h00

Renseignements et inscriptions à la Mairie.

Téléphone de la Mairie :

01.64.00.70.04

Téléphone de la garderie : 01.

